

# Adhésion Paddle Plus - Saison 2020 / 2021

RENOUVELLEMENT - DE 18 ANS

À remplir et à nous retourner avec **TOUS LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER.**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E.mail (EN MAJUSCULES) : .....

Nationalité : .....

Consens  Ne consens pas

- À la reproduction de mon nom, aux prises de vues photographiques et/ou vidéo de mon image et/ou à l'enregistrement de mes paroles dans le cadre de mes activités sportives,
- À l'utilisation sur tout support de communication analogique et/ou numérique, dans tous les cas à des fins non commerciales.

## • Tarifs adhésion Paddle Plus

(cochez la case vous concernant)

Individuel

120 €

130 €

Famille

160 €

170 €

Étudiants, demandeurs d'emploi\*

90 €

100 €

\* Sur présentation d'un justificatif.

## • Tarifs licence OBLIGATOIRE (sauf si vous possédez déjà une licence FFT pour la saison 2020/2021)

30€ (valable du 1/10/20 au 30/9/21) 20€ (pour les moins de 18 ans)

Mode de paiement :  Chèque (adhésion + licence, à l'ordre de Paddle Plus)  Espèces

**Veillez fournir :**

- votre carte d'adhérent, afin que nous puissions y coller la vignette de l'année en cours,
- lire le questionnaire CERFA n°15699\*01 (sans nous le rapporter) mis à votre disposition sur le tableau d'affichage du Padel à Naudin ou sur notre site et remplir le paragraphe ci-dessous :

Je soussigné M/M<sup>me</sup>

Nom : ..... Prénom : .....

en ma qualité de représentant légal de

Nom : ..... Prénom : .....

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et qu'il/elle a répondu par la négative à toutes les questions.\*\*

Date : .....

Signature



\*\*si il n'a pas répondu par la négative à l'ensemble des rubriques, il doit nous fournir un certificat médical.

**IMPORTANT :** les joueurs ne sont assurés que pendant les créneaux horaires de Paddle Plus. Les créneaux horaires alloués à Paddle Plus doivent être respectés. Si vous souhaitez jouer en dehors de ces créneaux, vous devez réserver les courts sur le site de la Mairie de Blagnac, **nous ne gérons pas la location.**